

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		EXPERT JUDICIAIRE											
Nature de l'activité (1)		13 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET		si exercice en société (2) AV										Nombre d'associés AS			
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses » AK				d'après les règles « créances-dettes » AL									
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV <input checked="" type="checkbox"/>		Taxe incluse CW		Non assujetti à la TVA						AT			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>		Année d'adhésion		Nombre de salariés AP						Salaires nets perçus AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA													
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	109 419	102,27 %	
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB			
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	2 431	2,27 %	
	4	Montant net des recettes										AD	106 988	100,00 %	
	5	Produits financiers (4)										AE	1		
	6	Gains divers (5)										AF	406	0,38 %	
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	107 396	100,38 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	1 292	1,21 %	
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	3 895	3,64 %	
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	265	0,25 %	
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD			
	12	(8)		Contribution économique territoriale								JY	461	0,43 %	
	13			Autres impôts								BS	482	0,45 %	
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	3 334	3,12 %	
	15			Loyer et charges locatives								BF	5 739	5,36 %	
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)						BW	450	0,42 %			
	17			Entretien et réparations		3 658 3,42 %				Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	8 678	8,11 %		
	18			Personnel intérimaire		179 0,17 %									
	19			Petit outillage (11)		810 0,76 %									
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité		326 0,30 %									
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		3 062 2,86 %									
	22			Primes d'assurances		643 0,60 %				Total : Transport et déplacements	BJ	6 726	6,29 %		
	23			Frais de véhicules (12)		3 980 3,72 %									
				(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...											
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)		2 746 2,57 %									
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	13 179				BK	18 729	17,51 %
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	4 781		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	769			
26			Frais de réception, de représentation et de congrès		486 0,45 %				Total : Frais divers de gestion	BM	4 495	4,20 %			
27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		2 643 2,47 %										
28			Frais d'actes et de contentieux		61 0,06 %										
29			Cotisations syndicales et professionnelles		BY	572 0,53 %									
30			Autres frais divers de gestion		733 0,69 %										
31			Frais financiers (14)								BN	96	0,09 %		
32			Pertes diverses (15)								BP				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	54 641	51,07 %		

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **EXPERT JUDICIAIRE**

N° SIRET

13 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	52 754	49,31 %		
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	1			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	3 545	3,31 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	56 300	52,62 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF				
		40	Frais d'établissement (19)				CG	60	0,06 %		
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	3 060	2,86 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE				
		42	Moins-value à court terme				CK				
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	3 846	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		4 200	3,93 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	7 320	6,84 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	48 980	45,78 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	21 430			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 830			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	226			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)											
		T		X				12 492			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A	B	